



14ème législature

Question N° : 37637	De M. François Loncle (Socialiste, républicain et citoyen - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >natation	Analyse > apprentissage. développement.
Question publiée au JO le : 17/09/2013 Réponse publiée au JO le : 11/08/2015 page : 6214 Date de changement d'attribution : 16/09/2014 Date de renouvellement : 24/12/2013 Date de renouvellement : 15/04/2014 Date de renouvellement : 22/07/2014 Date de renouvellement : 28/10/2014 Date de renouvellement : 10/02/2015 Date de renouvellement : 09/06/2015		

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le nombre important de personnes âgées ne sachant pas nager. Certes, 2,5 % des jeunes ayant entre 15 et 19 ans et 6,5 % des 20-25 ans admettent ne pas pouvoir se débrouiller dans l'eau, mais cette inaptitude est avouée par 48,5 % des gens de plus de 75 ans. Au total, un Français sur cinq ne sait pas nager. Ces données ont été révélées par l'Institut national d'éducation et de prévention pour la santé (Inpes). De son côté, le Syndicat national des éducateurs physiques a récemment alerté sur les dangers présentés par la méconnaissance de la natation. Ainsi, le nombre des noyades reste constant. Il souhaite qu'elle lui expose ses initiatives susceptibles de permettre aux seniors d'accéder à la pratique de la natation. Il voudrait savoir si un programme spécifique a été développé à destination de cette population car, "comme l'affirme le pédagogue Raymond Catteau", il n'y a pas d'âge pour apprendre à nager.

Texte de la réponse

Chaque saison estivale est marquée par des noyades principalement sur le littoral français. Les noyades chez l'adulte, comme le démontre l'enquête menée en 2012 par l'Institut de veille sanitaire en collaboration avec le ministère de l'intérieur, résultent principalement d'un non respect des consignes de sécurité, d'un problème de santé ou d'une surestimation, par les personnes concernées, de leur condition physique entraînant un malaise. Elles représentaient, en 2012, 293 noyades pour les plus de 65 ans (49 % étant suivi d'un décès) sur les 1238 noyades recensées par cette enquête. Au regard de l'importance de cette problématique de santé publique, le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a souhaité définir un plan d'action global afin de permettre à terme la diminution du nombre de noyés dans notre pays. Concernant les seniors, deux actions spécifiques ont été retenues. En premier lieu, une action de communication visant à rappeler les règles essentielles de sécurité entourant la baignade. En effet, au delà des consignes s'appliquant à l'ensemble de la population (respect des interdictions, connaissance des dangers et des zones surveillées), il paraît essentiel d'insister pour les seniors sur la nécessité de tenir compte de leur état santé et de leur condition physique, particulièrement lors d'une baignade en milieu naturel. Ainsi, en relation avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), le guide « se baigner sans

danger » a été modifié afin de le rendre plus attractif et de mieux mettre en valeur ces problématiques. D'autres actions spécifiques seront ensuite développées en collaboration avec le pôle ressources national sport, santé, bien être implanté au sein du ministère chargé des sports. En second lieu, une action liée à l'apprentissage de la natation. Même si l'apprentissage peut être effectué à tout âge, il convient de ne pas sous estimer les blocages qui peuvent conduire certaines personnes à développer, en vieillissant, une appréhension du milieu aquatique. Dans le cadre du plan « J'apprends à nager », le ministère, grâce à l'appui financier du CNDS, a souhaité multiplier par trois cette année les moyens affectés à l'apprentissage de la natation pour le plus grand nombre, principalement sur les territoires prioritaires, portant ce dernier à 1.5 million d'euros. A ce titre la fédération française de natation et le comité interfédéral des activités aquatiques ont développé des modules spécifiques pour les seniors pouvant être mis en place au niveau local par des clubs ou des collectivités territoriales. Ces modules, encadrés par des professionnels diplômés, permettront d'élargir l'offre de cours en direction des seniors déjà mise en place par certaines associations ou collectivités. Parallèlement, 8 millions d'euros du CNDS ont été affectés en 2014 à la rénovation ou au soutien d'équipements aquatiques, particulièrement dans les zones sous-équipées. Cette approche globale que le ministère souhaite privilégier permettra d'améliorer à long terme le taux de seniors sachant nager et ainsi de lutter efficacement contre les noyades touchant cette catégorie de la population.